



Le Moulin Vert
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Livret d'accueil



Ehpad « Le Moulin Vert » : hébergements permanent et temporaire
7/9 Place Albert Thomas – 93290 Tremblay-en-France
Tél : 01.41.51.43.00 – Fax : 01.49.63.87.99
www.moulinvert-tremblay.org



Le mot du directeur

Madame, Monsieur

Au nom de toute l'équipe du Moulin Vert de Tremblay, je vous souhaite la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil vous apportera je l'espère, les informations utiles pour comprendre le fonctionnement de cet établissement et faciliter votre séjour.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et sollicitations, alors n'hésitez pas !

Vous pouvez participer à la vie de l'établissement à travers :

- *Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui est informé et consulté lors de toute modification dans l'organisation de la vie quotidienne,*
- *Les différentes Commissions qui animent la vie de l'établissement : Commission de menus, d'animation.*

Vos proches pourront retrouver de multiples informations sur la vie de l'établissement sur notre site internet : www.moulinvert-tremblay.org

Je vous souhaite une Bonne Installation !

Serge Wsevoljsky - Directeur

Le Moulin vert est une association laïque à but non lucratif créée en 1902 et reconnue d'utilité publique depuis 1928. Association familiale inscrite dans la promotion des intérêts des familles depuis son origine, elle a pour but selon l'article 1 de ses statuts de : « concevoir, créer, administrer et animer tout service d'aide à la famille et à ses membres sur le plan matériel et moral dans les domaines de l'action sanitaire, sociale éducative et socioculturelle ».

Son histoire, son engagement pour apporter des réponses aux problèmes des familles expliquent la diversité de ses actions, de ses services et de ses établissements. Implantée sur Paris et en Région Parisienne, en Picardie, en Normandie et au Sud de la Bretagne, l'association est concernée par tous les âges de la vie. Le Moulin Vert accueille aujourd'hui 2500 personnes et compte 950 salariés.

L'association est également impliquée dans le logement social des personnes à travers :

- L'Immobilière du Moulin Vert fondée en 1911 et la Résidence sociale Gilbert Mourre, située dans le 13^{ème} arrondissement Parisien.

COORDONNEES :

Siège social : 19 rue Saulnier - 75009 Paris

Tél : 01 48 78 79 91

Télécopie : 01 47 82 42 64

Courriel : mvsiege@lemoulinvert.org

Président : Constance DUMONCEL

Directrice Générale : Elisabeth DONNELLY

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement :

Elisabeth DONNELLY, Directrice Générale

Jean-Yves DERRIEN, Responsable Financier

Le Directeur de l'établissement

Accès à l'établissement :

Par la route :

Autoroute A1, en direction de Soissons suivre la A104 (Francilienne) vers **Marne-la-Vallée**

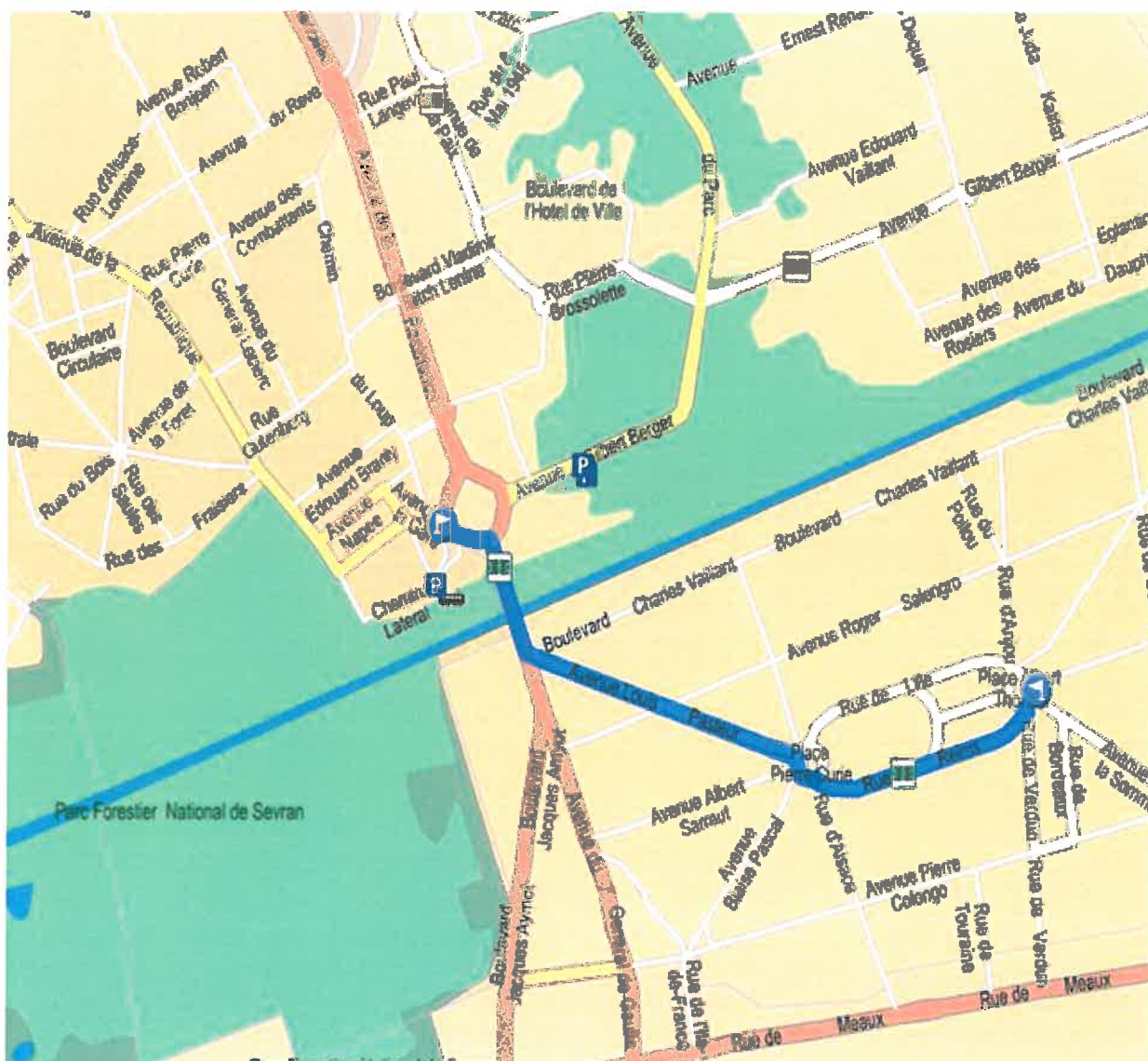
Sortir à « **Villepinte—Tremblay en France** » et suivre la direction du **centre-ville** puis de la **gare** puis suivre le plan

Par le RER B depuis Paris :

Direction **Mitry - Claye**, descendre à **Vert Galant**

L'Ehpad est à 20 minutes à pied ou accessible par les **bus n° 619** ou **T-BUS** (à la sortie de la gare)

Descendre à la station **Place Albert Thomas** (face à l'Ehpad)



L'établissement de Tremblay :



L'établissement a ouvert ses portes le 25/06/2002.

Nous pouvons accueillir 73 Résidents (69 en hébergement permanent et 4 en hébergement temporaire) et nous recevons des Résidents aussi bien valides que dépendants, 23 lits sont réservés à l'accueil de Résidents désorientés au sein d'une unité dédiée.

L'établissement comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux desservis par deux ascenseurs. Les accès à l'établissement sont sécurisés.

L'accueil de personnes de moins de 60 ans est soumis à une autorisation départementale.

L'hébergement temporaire

L'établissement propose un hébergement temporaire d'une capacité de 4 lits. Il permet un répit pour les aidants familiaux mais permet aussi de préparer progressivement une entrée définitive.

Pour les ressortissants de la Seine Saint Denis, le département prend à sa charge la totalité du tarif dépendance et applique un tarif hébergement limité.

La durée de l'accueil temporaire est limitée à trois mois par année civile pour une personne vivant seule à son domicile, domiciliée dans le 93 et à un mois et demi dans les autres cas. (cf. règlement Aide Sociale du 93). Pour les personnes venant d'autres départements, le prix de journée est appliqué en totalité ainsi que la dépendance

La vie quotidienne dans l'établissement :

La chambre :

Toutes les chambres sont individuelles (21m2 minimum) : chacune est équipée d'une salle de bains avec douche en position assise, lavabo et WC; la plupart d'entre elles bénéficie d'un balcon.

Les chambres sont meublées mais peuvent être personnalisées à souhait (décoration, meubles). Elles sont équipées d'une prise télévision mais le téléviseur n'est pas fourni.



Les chambres sont personnalisables

- **Les lits** sont tous médicalisés
- **Appels malades** : Toutes les chambres et salles de bains sont équipées d'appels malades. Si vous vous sentez en difficulté, n'hésitez pas à vous en servir !
- **La clé** : Vous pouvez disposer de la clé de votre chambre, le personnel de nuit possède un passe.
- **Un téléphone** privatif peut être installé.
- **Les animaux** ne peuvent pas suivre leur maître à leur entrée dans la résidence, mais ils sont les bienvenus pour leur rendre visite.

Si vous souhaitez de l'aide lors de votre installation dans la chambre, nous sommes à votre disposition. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir solliciter l'Ouvrier d'Entretien pour tout branchement électrique.

Restauration et autres services:

Les repas sont confectionnés sur place par la société Anthémis à partir de produits frais (70%). Le service est fait à l'assiette.

Le petit déjeuner est servi dans les salons d'étage mais il peut être servi en chambre.

Horaire des repas :



Petit déjeuner	A partir de 8H00
Déjeuner	12h15 – 13h15
Goûter	15h45
Dîner	18h30 – 19h30

Une collation est à disposition des Résidents et peut être servie dans la nuit : boisson chaude, fruit, laitages.

Les régimes sur prescriptions médicales sont assurés.

Les repas peuvent être servis aux familles et aux amis en prévenant 24h avant; ils sont réglés à l'accueil. A titre indicatif, le coût du repas est de 11€ (onze euros) par invité, au 01/01/2013.

La direction est heureuse de vous offrir votre premier repas avec 2 de vos invités.

Autres services :

Un pédicure intervient régulièrement dans l'établissement ainsi que deux coiffeuses qui reçoivent dans un salon équipé les mardis (tous les 15 jours) et les jeudis, leurs tarifs sont affichés dans le hall d'accueil.



photo : Salon du 1^{er} étage

Un salon dans chaque unité permet aux résidents de recevoir des invités, de se reposer, de regarder la télévision ou de participer à certaines animations.

Deux jardins avec espaces aménagés sont à votre disposition.



Animation :

Un animateur est présent tous les jours du lundi au vendredi.

Le programme des animations du mois est affiché à l'entrée de l'établissement et aussi dans les étages et sur les portes d'ascenseurs.

Le linge :

Votre linge personnel est entretenu par notre lingère : il est lavé, séché, repassé et rangé dans votre armoire. Le linge est enlevé chaque jour et distribué tous les **mardis** et **vendredis**.

Afin d'éviter des pertes de vêtements ou des erreurs de distribution, nous vous demandons de bien vouloir marquer tout le linge (sous-vêtements compris) avec étiquettes brodées (sur commande auprès de notre gouvernante). L'entretien des lainages restant très délicat et moins fréquent, nous vous conseillons d'éviter les lainages purs et de privilégier les textiles mélangés.

Les serviettes de toilette sont changées quotidiennement, les draps de bain 2 fois par semaine.

Les draps et taies sont changés chaque lundi (et plus si nécessaire).

Les couvertures et rideaux sont nettoyés régulièrement.

Le courrier :

Le courrier est distribué quotidiennement par l'agent d'accueil. Vous pouvez lui remettre vos envois à effectuer.

Le culte :

Nous n'avons pas de lieu dédié au culte et à la prière. Toutefois une messe est organisée

dans la salle de restauration à chaque grande fête. Un affichage est effectué à chaque fois dans le hall d'accueil.

Les sorties de l'établissement / liberté de circuler hors de l'établissement:

La garantie des droits et libertés assure à chaque résident la liberté d'aller et venir dans et hors l'établissement. Le résident peut sortir quand il le désire.

Ces sorties peuvent prendre la forme d'un repas, d'une journée ou même de vacances. Nous vous demandons de prévenir la direction, dans un délai de 24 heures.



2 vues du jardin intérieur

La vie en collectivité :

Le cadre de vie en collectivité est précisé dans le **règlement de fonctionnement** qui vous sera remis à votre entrée dans l'établissement. Ce document définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires à la vie collective au sein de l'établissement.

Le personnel du Moulin Vert :



L'équipe du Moulin Vert est composée :

- d'un Directeur (**poste : 301**)
- d'une Cadre Administrative
- d'une Infirmière Coordinatrice (IDEC) (**poste 305**)
- de 3 infirmières (**poste 415**)
- d'un médecin coordonnateur à temps partiel
- d'une Gouvernante (**poste 404**)
- d'une Psychologue et d'une Psychomotricienne (à mi-temps)
- de 14 Aides-soignantes et 20 Auxiliaires de vie
- d'un Ouvrier d'Entretien (**poste 306**)
- de 2 Agents d'accueil (**poste 300**)

L'accueil est assuré tous les jours de la semaine de 8h30 à 19H (**poste 300**).

Les agents d'accueil sont vos interlocutrices pour tout le courrier

Les **problèmes techniques** (d'électricité, de plomberie etc.) seront résolus par notre Ouvrier d'Entretien (**poste 306**)

La nuit, la sécurité de l'établissement est assurée par une aide-soignante et une auxiliaire de vie. Une astreinte téléphonique est assurée 24/24h par un cadre de l'établissement.

Un dépliant vous sera remis à l'entrée pour vous préciser le rôle de chacun dans l'établissement et l'aide qu'il pourra vous apporter.

Surveillance médicale

Un médecin coordonnateur est attaché à l'établissement. Il définit le projet de soin de l'établissement et assure la surveillance médicale générale.

Les résidents ont le libre choix de leur médecin traitant et des intervenants extérieurs (kinésithérapeute, orthophoniste, médecins spécialistes etc...). L'établissement met toutefois à leur disposition une liste du personnel médical et paramédical intervenant régulièrement dans l'établissement.

Les médicaments remboursés sont pris en charge directement par l'établissement, les piluliers sont traités par une officine extérieure pour une meilleure sécurité et traçabilité.

Les médicaments dé remboursés sont à régler au pharmacien qui adresse en fin de mois une facture récapitulative.

Le personnel paramédical

Une psychologue et une psychomotricienne à mi-temps interviennent dans l'établissement. Vous les rencontrerez dans les jours qui suivront votre entrée.

Des intervenants extérieurs libéraux interviennent également dans l'établissement : kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure.

Procédure d'admission :

Pour être admis au sein de l'établissement, la procédure est la suivante :

1. retirer une demande d'admission composée :
 - d'un dossier administratif
 - d'un dossier médical : *ce dossier est à destination du médecin coordonnateur, il doit nous être retourné, cacheté, dans l'enveloppe fournie, afin de préserver le secret médical.*
2. Venir à une visite de pré-admission dans l'établissement avec le médecin coordonnateur qui émet un avis médical. Vous pouvez être accompagnée de vos enfants ou aidants familiaux.
3. avoir souscrit un contrat responsabilité civile personnelle (RC)
L'établissement est assuré en responsabilité civile par un contrat n° 2996586B souscrit auprès de la MAIF.

Les demandes d'admission font l'objet d'une réactualisation régulière pendant 6 mois puis elles seront détruites.

L'**admission** est prononcée par le directeur après avis du médecin coordonnateur. Elle se concrétise par la signature d'un contrat de séjour et la remise du règlement de fonctionnement.

La **liste d'attente** est gérée comme suit : les demandes d'admission recevant un avis favorable du médecin coordonnateur se voient attribuer un numéro d'ordre. Lorsqu'une place se libère, les dossiers sont examinés par ordre de classement. L'admission est prononcée en fonction d'une part, de l'urgence de la situation mais aussi de l'adéquation entre la place disponible et le profil du Résident.

La décision d'admission est notifiée par un écrit auquel seront joints : le contrat de séjour et le Recueil des habitudes de vie, à compléter.

La communication des documents et données et leur conservation s'effectue dans le respect de la loi informatique et libertés.

L'ensemble de ces documents est disponible sur simple appel à l'Ehpad mais aussi téléchargeable sur le site internet de l'établissement : www.moulinvert-tremblay.org.

Entrée dans l'établissement :



photo : vue arrière de l'établissement

A votre entrée dans l'établissement vous serez accueilli(e) par **une infirmière, une aide-soignante et une auxiliaire de vie.**

Le Directeur et/ou l'Infirmière Coordinatrice passeront vous souhaiter la bienvenue et s'assurer que votre installation se passe dans les meilleures conditions.

Dans la semaine qui suit l'entrée, une aide-soignante parcourra avec vous le Recueil des habitudes de vie afin de faire plus ample connaissance. C'est une première étape vers la co-construction du Projet de Vie Individuel.

Ce Projet de Vie Individuel (PVI) permet d'adapter notre accompagnement aux attentes, potentiels et état de santé de chacun. Ce projet fait l'objet de réactualisations en fonction de l'évolution des mêmes attentes, potentiels et état de santé.

Financement et tarification :



L'Ehpad de Tremblay est médicalisé, cela signifie qu'une convention tripartite a été signée entre l'Ehpad et ses tutelles : le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de Santé (ARS93). Elle définit les règles de fonctionnement, de qualité et de financement de l'établissement et met en regard les moyens humains financés par chacune des tutelles.

Le personnel soignant (médecin coordonnateur, infirmières, aides-soignantes) est financé par l'ARS pour assurer une continuité des soins prescrits soit par un établissement de santé (hôpital, soins de suite), soit par les médecins traitants, ceci 24h/24h ; il est donc médicalisé.

Les dispositions d'ordre financier (tarifs, facturation en cas d'absence, etc...) vous seront précisées dans le contrat de séjour.

Pour mémoire : Le prix de journée se décompose en 2 parties :

- **un tarif hébergement :**

Fixé par le Conseil Général et réévalué chaque année au 1^{er} janvier.

- **un tarif dépendance :**

Fixé par le Conseil Général et réévalué une fois par an. Il correspond à une classification nationale normalisée qui permet d'évaluer le degré d'autonomie de chaque personne : le GIR (Groupe Iso-Ressources). La classification se fait de 1 (groupe de personnes les plus dépendantes) à 6 (groupe de personnes les moins dépendantes). L'éligibilité à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) permet de compenser partiellement le tarif dépendance.

- **les aides :**

L'établissement est habilité et conventionné à l'Aide Sociale à l'Hébergement et à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

En cas de difficultés financières pour régler le tarif hébergement et le tarif dépendance, l'aide sociale du département peut, sous certaines conditions, être sollicitée. Les dossiers sont à retirer auprès des services sociaux de votre commune et ce avant l'entrée en

établissement.

Sont annexés au présent livret d'accueil les documents suivants :

- 1) La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- 2) La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- 3) La Charte de Bienveillance appliquée dans l'établissement.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'établissement :

www.moulinvert-tremblay.org